Les anti-RTT : arrogance et gros sabots

Michel Husson, *AlterEcoPlus*, 25 mai 2016*

« Les économistes vous diront tous que le partage du temps de travail ne crée pas d´emplois ». Cette fière déclaration de Jean Tirole a fait l'objet sur ce site d'une réponse argumentée d'Eric Heyer, lui rappelant que « tous les économistes ne disent pas que la RTT est une ineptie ». Mais l'emploi ne représentant de son propre aveu qu'« un pour cent » des travaux de Tirole, mieux vaut se tourner vers Pierre Cahuc qui depuis longtemps bataille contre la RTT.

Economistes hétérodoxes et climato-sceptiques, même combat !

Dans un entretien sur France-Culture, Cahuc était allé encore plus loin que Tirole en affirmant que « sur la RTT, toutes les études économiques publiées dans les revues académiques montrent que ça détruit des emploi » (à partir de 6'50). Et quand lui oppose le chiffre (qui fait consensus) de 350 000 emplois créés par les 35 heures, Cahuc s'exclame que « ce sont des articles qui sont publiées dans des revues non académiques, attention ! ». Ce n'est pas très aimable pour l'Insee, puisque ce chiffre provient d'un article de sa revue *Economie et Statistique* : « Les effets de la RTT sur l'emploi : des simulations *ex ante* aux évaluations *ex post* ». Cahuc va encore plus loin en assimilant les économistes hétérodoxes « qui font de la politique » (et qui sont « inconnus du monde académique ») aux climato-sceptiques qui partageraient le même refus de la vérité scientifique. Ce n'est pas très gentil.

Partisans de la RTT et Front national, même combat !

Un argument classique des détracteurs de la réduction du temps de travail consiste à dénoncer le caractère « malthusien » de cette proposition. Ce serait un raisonnement statique et conservateur selon lequel il y aurait une quantité prédéterminée de travail à partager. Il faudrait au contraire réfléchir aux politiques habiles qui permettraient, moyennant les réformes structurelles appropriées, de dynamiser l'activité et l'emploi.

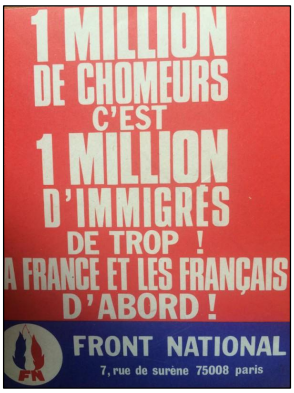

Dans son dernier livre (*Economie du bien commun*, 2016), Tirole va encore plus loin : « paradoxalement, l'hypothèse sous-jacente à la fixité de l'emploi et donc à la politique de réduction du temps de travail afin de permettre un partage de l'emploi est la même que celle qui sous-tend le discours des partis d'extrême droite quand ils soutiennent que les immigrants "prendraient" le travail des résidents nationaux au motif que cet emploi serait en quantité fixe ». Là encore, ce n'est pas très charitable ! Le slogan « travailler moins pour travailler tou(te)s » serait donc aussi stupide que celui du Front national : « un million de chômeurs, c'est un million d'immigrés de trop » (c'était en 1978, il a été actualisé depuis).

Mais c'est surtout absurde, et le « prix Nobel » commet une erreur élémentaire de logique en confondant deux choses : la « fixité » de l'emploi et la « fixité » du nombre total d'heures travaillées. Le Front national raisonne effectivement à emploi fixe : admettons qu'il y ait 20 millions d'emplois, dont 19 occupés par des « nationaux » et le

* Cette version est un peu plus longue (vers la fin) que celle publiée par *AlterEcoPlus*.

million restant par des immigrés. J'expulse les immigrés et j'attribue leurs emplois à un million de chômeurs « nationaux ». Il devrait pourtant être facile de comprendre que ce programme ne vise pas à créer des emplois, mais à remplacer un emploi par un autre.

On peut donc être d'accord avec Tirole qu'on ne peut expliquer le chômage par le « trop-plein » d'une catégorie. Soit dit en passant, on retrouve parfois le même raisonnement appliqué aux femmes : le quasi-plein-emploi de la période des « Trente glorieuses » s'expliquerait rétrospectivement par le fait que le taux d'emploi des femmes était alors peu élevé. Et la montée du chômage correspondrait au moins en partie à l'arrivée des femmes sur le marché du travail. Ce type de raisonnement ne tient effectivement pas compte de la dialectique entre population active, activité et emploi et dispense de réfléchir sur les véritables causes du chômage.

Mais ce que ne comprend pas Tirole, c'est que la réduction du temps de travail repose sur un raisonnement totalement différent. A un moment donné, c'est le volume de travail qui est donné, et le chômage dépend de la manière dont il est partagé. Imaginons une société composée de 100 personnes d'âge actif : 60 d'entre elles travaillent 40 heures par semaine, 20 autres travaillent 20 heures par semaine, et les 20 dernières sont au chômage, à zéro heure. Calculée sur les personnes ayant un emploi, la durée moyenne du travail est de 35 heures. Mais si le nombre total d'heures travaillées était réparti entre les 100 personnes candidates à l'emploi, la durée du travail serait de 28 heures, et le chômage aurait disparu. On peut sur ce principe construire des scénarios alternatifs et discuter de leurs conditions de viabilité (voir « Réduction du temps de travail, emploi et chômage »).

L'amalgame de Tirole repose donc sur une confusion. Dans l'argumentaire du Front national, le nombre d'emplois est prédéterminé et une catégorie (les femmes ou les immigrés) chasse l'autre (les hommes ou les « nationaux »). Ce raisonnement doit être récusé, à partir de nombreux exemples historiques qui montrent qu'un afflux de population active peut engendrer un surcroît d'activité et donc des créations d'emplois. Le second raisonnement dit qu'à un moment donné, le volume de travail existant - c'est-à-dire le nombre total d'heures travaillées- peut être partagé différemment en augmentant l'emploi par réduction de la durée du travail. C'est un choix de société, et c'est ce qui s'est passé à l'échelle historique.

C'est dans les vieux pots ...

Que la RTT ne peut pas créer d'emplois, c'est une vieille obsession de Cahuc. Dans un article de la *Revue d'économie politique* publié en 1998 avec Philippe d'Autume, il se posait déjà la question : « La réduction de la durée du travail, faut-il y croire ? ». Et la réponse était sans ambiguïté : l'effet des 35 heures sur l'emploi serait « très probablement de faible ampleur ». Or, ce pronostic a été totalement invalidé : près de deux millions d'emplois salariés ont été créés dans le secteur privé lors du passage aux 35 heures.

Comment expliquer ce record de créations d'emplois autrement que par la réduction du temps de travail ? Par une flexibilisation du travail ? Mais elle a au contraire réduit le potentiel d'emplois (annualisation, intensification, etc.). Par une baisse du coût du travail ? Mais il est resté à peu près constant, « grâce » aux baisses de cotisations et au gel des salaires mensuels. Par une croissance favorable ? Mais les emplois créés ont résisté au retournement de la conjoncture, contrairement à ceux créés durant la reprise de la fin des années 1980.

Pierre Cahuc en 1998

« Nous réexaminons alors le projet de loi Aubry et soutenons que ses effets sur l'emploi seront très probablement de faible ampleur »

Emploi salarié dans le secteur privé

Le plaidoyer anti-RTT de Cahuc et d'Autume fonctionnait ainsi : le passage aux 35 heures va s'accompagner d'une hausse du salaire qui ne sera pas compensée par les gains de productivité, de telle sorte que le coût salarial unitaire va augmenter, et cette hausse va exercer un effet défavorable sur l'emploi.

Ce schéma est en réalité terriblement archaïque. Seul l'arsenal mathématique qui l'habille permet de dissimuler la résurgence de la vieille théorie du fonds des salaires. Voici comment John Ramsay Mc Culloch la résumait en 1826, dans *An Essay on the Circumstances which Determine the Rate of Wages and the Condition of the Working Classes* : « Les salaires dépendent, à une période donnée, du montant du fonds ou du capital qui est consacré au paiement des salaires, comparé au nombre de travailleurs. [...] Il est évident que la capacité d'un pays à soutenir et employer des travailleurs dépend entièrement du montant du capital qu'il peut consacrer au paiement des salaires durant une période donnée [...] [Si] la population devait augmenter plus vite que le capital, une moindre part reviendrait à chaque individu, et le taux de salaire serait réduit ».

Le fond théorique des contempteurs de la RTT est donc finalement le suivant : ils postulent une « fixité » de la masse salariale. Le nombre d'emplois s'obtient alors en divisant cette masse salariale par le salaire moyen. Si la RTT conduit à une augmentation du salaire, alors l'emploi baisse. CQFD.

Une idée fausse que la réalité est venue démentir.